

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1975.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1976, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. René MONORY,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 39

MONNAIES ET MEDAILLES

Rapporteur spécial : M. Pierre PROST.

(1) *Cette commission est composée de* : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, *vice-présidents* ; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, *secrétaires* ; René Monory, *rapporteur général* ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, André Fosset, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5° législ.) : 1880 et annexes, 1916 (tomes I à III et annexe 43) et in-8° 360.

Sénat : 61 (1974-1975).

Lois de finances. — *Monnaies et médailles.*

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget annexe des Monnaies et Médailles s'élève, pour 1976, à 353 819 900 F, soit une augmentation de 87 270 000 F (+ 32,7 %) par rapport à celui de l'année précédente.

Rappelons que suivant la règle applicable à tous les budgets annexes, celui des Monnaies et Médailles est présenté en exact équilibre.

CHAPITRE PREMIER

Les recettes.

La comparaison entre les recettes prévues pour 1976 et celles qui figuraient au budget de 1975 ressort du tableau suivant :

Evolution des recettes.

NATURE DES RECETTES	PROPOSEES pour 1976.	RETENUES pour 1975.	DIFFERENCE	(En pourcentage.)
	(En francs.)			
Produits de la fabrication des monnaies françaises	274 754 900	217 984 900	+ 56 770 000	26
Produit de la fabrication des monnaies étrangères	26 000 000	19 000 000	+ 7 000 000	36,8
Produit de la vente des médailles.....	40 000 000	24 000 000	+ 16 000 000	66,6
Divers	13 065 000	5 565 000	+ 7 500 000	134,7
Totaux	353 819 900	266 549 900	+ 87 270 000	32,7

Les recettes connaîtront à nouveau en 1976, bien que dans des proportions moindres qu'en 1975 où elles avaient augmenté de 55 %, une hausse substantielle.

Nous nous proposons d'analyser ci-après l'évolution de chacun des postes de recettes.

A. — LES MONNAIES FRANÇAISES

C'est le produit de la fabrication des monnaies françaises qui devrait croître le moins en 1976 puisque, passant de 217 984 900 F à 274 754 900 F, le taux de majoration est de 26 %.

Les recettes prévues à ce titre dépendent notamment de deux facteurs : les cours des matières premières utilisées et l'importance du programme de frappe. Le fait que les cours des métaux, matières premières des fabrications de monnaies et de médailles soient d'une façon générale en baisse depuis le mois de juillet 1974 justifie que le coût unitaire des pièces évolue relativement peu, comme il apparaît à la lecture du tableau ci-après ; quant au programme de fabrication, il marque une progression régulière sur celui des années écoulées.

Fabrication des monnaies françaises.

NATURE des pièces.	1975			1976		
	Valeur indus- trielle unitaire.	Nombre (en millions).	Produit (en milliers de francs).	Valeur indus- trielle unitaire.	Nombre (en millions).	Produit (en milliers de francs).
50 F (en argent)..	26,00	4	104 000	26,00	4	104 000
10 F	0,50	40	20 000	0,60	100	60 000
5 F	0,66	25	16 500	0,74	10	7 400
1 F	0,31	140	43 400	0,35	150	52 500
0,50 F	0,22	40	8 800	0,26	80	20 800
0,20 F	0,14	60	8 400	0,16	90	14 400
0,10 F	0,092	110	10 120	0,093	100	9 300
0,05 F	0,056	110	6 160	0,056	100	5 600
0,01 F	0,049	0,1	4,9	0,049	0,1	4,9
Pièces diverses...	0,2	3	600	0,25	3	750
		532,1	217 984,9		637,1	274 754,9

Les modifications les plus notables intéressent les pièces de 10 F et de 0,50 F dont le programme de frappe est au moins doublé, tandis que le nombre de pièces de 5 F fabriquées est diminué de plus de la moitié.

Quant à la différence entre le produit de la vente enregistré en 1975 et prévu en 1976, elle s'explique à la fois par l'évolution des prix de fabrication et par le volume plus élevé des frappes, dont on veut penser qu'il répond à des besoins accrus.

Tels sont les changements apportés à un programme d'ensemble qui ne présente aucune innovation depuis la création de la nouvelle pièce de 10 F en alliage commun, encore que ces pièces ne paraissent pas avoir été mises en circulation. Le démarrage de cette émission a été plus lent que prévu et la fabrication n'a réellement commencé qu'à la fin du mois de mai 1975 ; au 31 juillet suivant, 31 560 000 exemplaires de la pièce étaient frappés.

B. — PIÈCES ÉTRANGÈRES

Il est prévu que la fabrication des monnaies étrangères produise en 1976 des ressources en nette augmentation : d'un montant de 19 millions en 1975, elles s'élèveront de 36,8 % pour atteindre 26 millions de francs.

Cette hausse correspond à la fourniture de 150 millions de pièces diverses, soit environ le double de l'année précédente où ne devaient être exécutées que 80 millions de pièces.

C. — LES MÉDAILLES

Ce poste est caractérisé par une majoration substantielle, de l'ordre de 66 %.

D'une part, le développement des ventes de médailles justifie l'augmentation du produit attendu : c'est ainsi qu'en 1974, le nombre total des médailles et décorations frappées s'est élevé à 439 000, correspondant à un chiffre d'affaires de 22 255 000 F (18 728 000 F en 1973) ; pour les six premiers mois de 1975, ce nombre ressortait à 255 000, procurant des recettes de 21 330 000 F, contre 11 877 000 F pour le premier semestre 1974.

D'autre part, notons que les tarifs de vente de la monnaie ont été actualisés : pour les objets et médailles en métaux précieux, en janvier et février 1974 (il s'agissait de tenir compte de l'évolution des cours mondiaux) ; pour les médailles en métaux communs et les travaux, au 1^{er} mars 1975 (tenant compte de la modification tarifaire autorisée en juillet 1973, cette augmentation n'inclut pas le rattrapage du retard subi par ces tarifs qui reste un objectif à plus long terme de l'administration des Monnaies et Médailles).

*
* *

Enfin, il convient de noter que le produit des fabrications annexes (poinçons, etc.) doit plus que doubler l'an prochain, passant de 5,5 à 13 millions de francs.

CHAPITRE II

Les dépenses.

Le tableau ci-après fait apparaître les différences entre les dépenses figurant au budget de 1975 et celles prévues pour 1976 :

	1975	1976			DIFFERENCE avec 1975.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
		(En francs.)			
I. — Crédits de paiement.					
<i>PREMIÈRE SECTION. — Exploitation.</i>					
Personnel	46 171 493	46 735 475	+ 11 106 508	57 841 983	+ 11 670 490
Charges sociales.....	15 774 528	17 798 994	+ 3 120 982	20 919 976	+ 5 145 448
Matériel et fournitures.....	202 751 638	202 759 558	+ 51 774 248	254 533 806	+ 51 782 168
Total	264 697 659	267 294 027	+ 66 001 738	333 295 765	+ 68 598 106
Amortissements à déduire...	— 5 511 000	— 5 511 000	— 180 000	— 5 691 000	— 180 000
Total pour la première section	259 186 659	261 783 027	+ 65 821 738	327 604 765	+ 68 418 106
<i>DEUXIÈME SECTION. — Investissements</i>					
Augmentation du fonds de roulement	7 200 000	»	+ 21 454 000	21 454 000	+ 14 254 000
Total pour la deuxième section	163 241	»	+ 4 761 135	4 761 135	+ 4 597 894
Total général...	7 363 241	»	+ 26 215 135	26 215 135	+ 18 851 894
Total général...	266 549 900	261 783 027	+ 92 036 873	353 819 900	+ 87 270 000
II. — Autorisations de programme.					
	7 200 000	»	+ 21 454 000	21 454 000	+ 14 254 000

A. — LES DÉPENSES ORDINAIRES

Le même rythme d'augmentation que l'an passé sera sensiblement observé en 1976 en ce qui concerne les dépenses de personnel et les charges sociales ; seul, le poste correspondant aux achats de matériel et de fournitures diverses, qui avait connu précédemment une hausse très importante (79,6 %), verra sa progression ralentie pour s'établir à 25,5 %.

1° *Les dépenses de personnel.*

Les dépenses de personnel figurant au projet de budget de 1976 s'élèveront de 25,3 % sur celles de 1975, passant de 46 171 493 F à 57 841 983 F.

Les mesures acquises recouvrent pour leur part un montant de 563 982 F et elles correspondent essentiellement à l'incidence en année pleine des mesures de revalorisation des traitements de la fonction publique prévues jusqu'au 31 décembre 1975.

Les mesures nouvelles, d'un total de 11 106 508 F, se décomposent notamment de la façon suivante :

— à raison de 5 729 613 F, elles doivent permettre la création d'emplois nouveaux rendus nécessaires à la fois par l'évolution des techniques industrielles, la diversification des tâches, l'extension du travail en équipes à l'établissement de Pessac et l'exécution du programme monétaire français, des commandes de monnaies étrangères et de médailles ; c'est ainsi qu'outre le recrutement de 144 ouvriers supplémentaires (dont 79 pour l'usine de Pessac), 16 emplois d'ingénieur et de chef de fabrication, de maîtres graveurs, d'adjoints techniques mécaniciens et de chefs d'atelier adjoints seront créés et simultanément seront supprimés 3 emplois de chefs de fabrication adjoints et 2 de graveurs ;

A hauteur de 5 229 708 F, elles constituent une provision destinée à couvrir l'incidence en 1976 des augmentations des traitements et des salaires prévues pour 1975 et des majorations prévisibles pour 1976.

Les charges sociales seront en hausse de 32,6 % et atteindront 20 919 976 F. La différence par rapport à 1975 correspond, en dehors de la progression normale des cotisations et de l'amélioration des diverses prestations sociales, à un crédit de 1 319 956 F destiné à l'apurement des créances entre les Monnaies et Médailles et la Caisse nationale d'allocations familiales et à une dotation de 1 961 150 F représentant la contribution des Monnaies et Médailles aux dépenses du Fonds spécial de retraite des ouvriers de l'Etat proportionnellement au montant des pensions servies à ses anciens ouvriers.

2° *Les dépenses de matériel, de fournitures et dépenses diverses.*

Le changement le plus notable concerne les dépenses de matériel et de fournitures qui s'établiront à 254 533 806 F. Elles progressaient jusqu'ici à un rythme particulièrement important, en raison de l'augmentation du prix des métaux. Mais le repli enregistré sur les marchés des matières premières explique que, pour 1976, la majoration ne soit que de 25,5 % contre près de 80 % l'année précédente. Cette majoration inclue, outre la hausse des prix, l'augmentation de la consommation d'énergie liée à l'activité générale, ainsi que le montant des droits d'auteurs, conséquences naturelles d'une frappe plus importante de médailles.

Observons tout d'abord, sans que cela se traduise par une modification des crédits, qu'un transfert est opéré à concurrence de 3 300 000 F du chapitre 01-60 « Achats » vers le chapitre 01-63 « Travaux, fournitures et services extérieurs » afin de permettre le recours aux services de façonniers de lingots pour une partie de la production que la fonderie de l'usine de Pessac n'est pas encore en mesure de fournir.

Il a déjà été observé dans le rapport de 1974 qu'au moment où l'usine a été mise en service, en septembre 1973, l'installation de la fonderie, pour la préparation des flans, n'était pas terminée et on peut s'étonner que deux ans plus tard elle ne puisse encore fournir la totalité des lingots que les laminoirs sont capables d'absorber.

La raison principale de ce retard résulte de difficultés rencontrées dans la construction de l'atelier, du fait de la défaillance d'une entreprise. Il faut dire également que s'agissant d'installations de fonderie très modernes, sans commune mesure avec celles de Paris, leur mise en fonctionnement, tant des fours de fusion que de la coulée des différents alliages, a posé des problèmes délicats, de telle sorte que la fonderie n'est pratiquement opérationnelle que depuis quelques mois.

Il est prévu d'ailleurs d'en doubler la capacité de production et les crédits nécessaires figurent au titre des dépenses en capital.

Néanmoins, selon les prévisions 1976, l'usine de Pessac ne pourra fournir que 1 000 tonnes de flans, alors qu'il en fau-

drait 4 600 ; il sera donc fait appel aux entreprises privées pour façonner 3 600 tonnes de flancs, soit le double de ce qui leur a été demandé en 1975. Il est vrai que le programme de frappe de cette année-là n'a nécessité l'utilisation que de 3 000 tonnes de métaux communs.

Quant aux mesures nouvelles, d'un montant de 51 774 248 F, elles sont consacrées pour l'essentiel à l'ajustement aux besoins de certaines dotations en fonction du programme de frappe.

Enfin, l'annuité d'amortissement s'élève à 180 000 F, faisant passer de 5 511 000 à 5 691 000 F la dotation totale prévue à ce titre.

*
* *

En définitive, les dépenses ordinaires s'établissent à 333 295 765 F, laissant apparaître par rapport aux recettes un excédent de 20 524 135 F qui est affecté au financement des dépenses en capital.

B. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

1° *Les investissements.*

Après le recul enregistré dans le précédent budget, les dépenses consacrées aux investissements connaissent une remontée notable : qu'il s'agisse d'autorisations de programme ou de crédits de paiement, la même différence de 14 254 000 F apparaît, portant le total de ce chapitre à la somme de 21 454 000 F contre 7 200 000 F en 1975.

Ces dotations sont destinées à faire face aux opérations suivantes :

a) Frais d'établissement et grosses réparations.

Le réaménagement des locaux de Paris bénéficiera d'un crédit de 2 millions de francs.

b) Matériel et outillage.

Il est prévu l'attribution de 16 625 000 F, ainsi répartis :

Usine de Pessac :

— doublement de la fonderie.....	8 000 000 F.
— fabrication des flans.....	2 900 000 F.
— fabrication des matrices.....	850 000 F.
— frappe et conditionnement.....	2 500 000 F.
— petits matériels.....	325 000 F.

Etablissement de Paris :

— remplacement et amélioration des matériels anciens	1 300 000 F.
— extension de l'activité des fabrications de médailles	725 000 F.
— matériel de transport.....	25 000 F.

Par ailleurs, un crédit de 129 000 F représente d'autres immobilisations corporelles.

c) Construction.

Des travaux de construction, pour un montant de 2 700 000 F, sont prévus à l'usine de Pessac, qui fonctionne normalement depuis la fin de l'année 1974. En effet, le local où les monnaies frappées sont conditionnées, conçu, à l'origine, suffisamment vaste pour répondre à l'accroissement des fabrications et doté de deux chaînes de conditionnement, ne peut abriter la troisième chaîne devenue nécessaire maintenant que les programmes atteignent le niveau de 800 millions de pièces/an.

Par ailleurs, il est nécessaire d'accroître, pour la même raison, la capacité de stockage des flans et de construire les nouveaux vestiaires correspondant à l'augmentation d'effectifs signalée ci-dessus.

Cette nouvelle dépense va s'ajouter aux 85,5 millions de francs qu'a finalement coûté l'usine, alors que la Cour des Comptes, dans son rapport public, nous rappelle que l'évaluation faite en 1966, à l'ouverture du concours, était de 24 millions de francs.

Cependant, il apparaît que l'établissement de Pessac ne pourra longtemps faire face aux besoins de fabrication monétaires français qui se développent à un rythme rapide : le programme annuel de frappe était de 500 millions de pièces quand a été fixé le volume de l'usine; il était en 1975 de 700 millions de pièces et, d'ores et déjà, on prévoit qu'il atteindra 780 millions en 1976. Il sera donc nécessaire à bref délai d'envisager la mise en place de nouveaux moyens permettant d'accroître notablement la capacité, d'une part, de la production des flans, d'autre part, de la frappe et du conditionnement des pièces de monnaies.

2° *Fonds de roulement.*

Le fonds de roulement bénéficiera d'une augmentation de 4 761 135 F en 1976.

L'ensemble de ces dépenses en capital sera financé à concurrence de 5 691 000 F par la dotation pour amortissements figurant aux dépenses ordinaires et le surplus, soit 20 524 135 F, par l'excédent du budget de fonctionnement.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des finances vous propose d'adopter le budget annexe pour 1976 des Monnaies et Médailles.